

M. TAMAKI IPPONMATSU, Président depuis 1962 de la Compagnie japonaise d'énergie d'origine nucléaire, a été de 1965 à 1967 Président de la société d'énergie atomique du Japon et a occupé de nombreuses autres fonctions. M. Ipponmatsu s'intéresse plus particulièrement à la gestion et à la technologie.

M. BRUNO F. STRAUB, membre de la Commission hongroise de l'énergie atomique et vice-Président de l'Académie des sciences de Hongrie; M. Straub a été nommé professeur de chimie à la Faculté de médecine de Budapest en 1949. Ses domaines d'intérêt sont l'application des indicateurs en biochimie, plus particulièrement en ce qui concerne la biosynthèse des protéines et des acides nucléiques. M. Straub a présidé de nombreuses réunions du Comité des garanties (1970) qui a établi la structure et le contenu des accords à conclure entre l'AIEA et les Etats Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. GERALD F. TAPE a été assistant du directeur, puis directeur adjoint du Laboratoire national de Brookhaven, au Etats-Unis, de 1950 à 1962; il a ensuite été président de l'Associated Universities, Inc. en 1962-63, Commissaire à la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, de 1963 à 1969, et à nouveau président de l'Associated Universities depuis 1969. M. Tape est physicien.

l'extension des garanties internationales

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur le 5 mars 1970 après avoir été ratifié par 40 Etats non dotés d'armes nucléaires et par trois Etats disposant de tels armes :

les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union Soviétique.

Jusqu'à maintenant, il a été signé par 98 Etats et ratifié par 73.

Pendant plus d'un an le Comité des garanties (1970), créé par le Conseil et ouvert à tous les Etats Membres de l'Agence, avait examiné la structure et le contenu des accords que l'Agence et les Etats parties au Traité devaient conclure pour s'acquitter des obligations qu'ils avaient contractées. A présent, sur les 73 Etats qui ont ratifié le TNP, 25 ont déjà conclu des accords; des négociations sont en cours avec 31 autres Etats dont les 5 Etats non dotés d'armes nucléaires qui appartiennent à la Communauté européenne (EURATOM).

A ses réunions de juin, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé le texte d'un accord de coopération entre l'Agence et l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL), qui avait été créé pour assurer le respect des obligations con-

tractées par les Etats parties au Traité de Tlatelolco. On se souviendra que ce Traité a été signé à Tlatelolco en 1967 par 22 pays d'Amérique latine. Depuis lors, 19 Etats l'ont ratifié, et les protocoles additionnels ont été signés et ratifiés par deux puissances nucléaires: les Etats-Unies d'Amérique et le Royaume-Uni. Comme M. Sigvard Eklund, Directeur général de l'AIEA, l'a fait observer, «le Traité de Tlatelolco pourrait être considéré comme le premier traité multilatéral en matière de désarmement nucléaire qui prévoit l'application d'un système de contrôle internationale et institutionnalisé, et il représente à ce titre un pas décisif vers l'acceptation et la consécration de garanties internationales». Le TNP et le Traité de Tlatelolco invite, l'un et l'autre, l'Agence à exercer une de ses fonctions principales qui consiste à appliquer des garanties à la demande des parties à un accord multilatéral.

ETATS D'AMERIQUE LATINE	TLATELOLCO 1967		TNP 1968	
	Signé	Ratifié	Signé	Ratifié
Argentine	x			
La Barbade	x	x	x	
Bolivie	x	x	x	x
Brésil	x	x		
Chili	x			
Colombie	x		x	
Costa Rica	x	x	x	x
Cuba				
El Salvador	x	x	x	
Equateur	x	x	x	x
Guatemala	x	x	x	x
Haïti	x	x	x	x
Honduras	x	x	x	
Jamaïque	x	x	x	x
Mexique	x	x	x	x
Nicaragua	x	x	x	
Panama	x	x	x	
Paraguay	x	x	x	x
Pérou	x	x	x	x
République Dominicaine	x	x	x	
Trinité-et-Tobago	x	x	x	
Uruguay	x	x	x	x
Vénézuéla	x	x	x	